



**Programme des
Nations Unies
pour l'environnement**



UNEP(OCA)/MED WG.156/4
10 juin 1999

FRANCAIS
Original: ANGLAIS

PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE

Cinquième réunion de la
Commission méditerranéenne du
développement durable (CMDD)

Rome, 1-3 juillet 1999

**RAPPORT DES GROUPES DE TRAVAIL THEMATIQUE PAR LES
GESTIONNAIRES DE TACHES ET LES CENTRES SUPPORTS**

RAPPORT DES GROUPE DE TRAVAIL THEMATIQUE PAR LES GESTIONNAIRES DE TACHES ET LES CENTRES SUPPORTS

TABLE DES MATIERES

INDICATEURS DU DEVELOPPEMENT DURABLE EN MEDITERRANEE	1
TOURISME ET DEVELOPPEMENT DURABLE EN MEDITERRANEE	12
INFORMATION, SENSIBILISATION DU PUBLIC, EDUCATION ENVIRONNEMENTALE ET PARTICIPATION	20
LIBRE-ECHANGE ET ENVIRONNEMENT DANS LE CADRE DU PROCESSUS EURO-MEDITERRANNEEN	29
INDUSTRIE ET DEVELOPPEMENT DURABLE	35

INDICATEURS DU DEVELOPPEMENT DURABLE EN MEDITERRANEE

Recommandations et propositions d'action pour revision et adoption

I. CONTEXTE ET RAPPORT D'ACTIVITÉS

Depuis la Conférence de Rio, en 1992, et conformément à son agenda 21, il est attendu des Etats et de la société civile la mise en œuvre de systèmes d'indicateurs pour faciliter le suivi des grandes évolutions sociales, économiques et environnementales et pour aider à la décision dans les politiques de développement durable.

Dans cette perspective, la région méditerranéenne, en tant qu'« éco-région », entend adopter une démarche, qui s'inscrit dans la Convention de Barcelone, le Plan d'Action pour la Méditerranée et l'Agenda MED 21 et les prolonge de façon cohérente. L'activité Indicateurs pour le Développement Durable en Méditerranée a été inscrite comme activité à moyen terme au cours de la première réunion de la Commission Méditerranéenne du Développement Durable (CMDD) à Rabat en décembre 1996. Dès la 2^{ème} réunion de la CMDD en mai 97 à Majorque, les gestionnaires de tâche (Tunisie et France) ont présenté un rapport préliminaire [doc UNEP (OCA)/MED WG 124/inf 3], qui décrivait le contexte général de l'activité, son champ et sa portée, et les méthodes de travail à privilégier.

Le Plan Bleu a organisé en juillet 97 à Sophia-Antipolis une réunion qui a rassemblé les principales institutions impliquées dans le développement d'indicateurs dont la CDD-NU, la Banque Mondiale, le PNUD, L'OCDE, l'AEE, Eurostat, SCOPE et l'IFEN. Au cours de cette réunion, le travail réalisé à l'échelle internationale sous l'égide de la CDD des Nations Unies a été rappelé et il été établi que la priorité devait être donnée aux indicateurs couramment utilisés par les organisations internationales mais aussi à ceux qui caractérisent particulièrement la situation méditerranéenne et à ceux qui ont une dimension de prospective longue.

Un 2^{ème} rapport d'avancement de l'activité a été soumis à la 3^{ème} réunion de la Commission Méditerranéenne du Développement Durable en octobre 97 à Sophia-Antipolis[doc UNEP (OCA) MED LOG 134/3]. Ce rapport a proposé une structure pour le rapport du groupe de travail ainsi qu'un cadre thématique regroupant les indicateurs en six chapitres.

Le Plan Bleu a ensuite travaillé sur une liste de près de 250 indicateurs classés et répertoriés selon le cadre Pression – Etat – Réponse en essayant d'évaluer (à priori) la pertinence et la disponibilité des données dans les pays méditerranéens. Ces travaux ont été présentés lors d'une premier atelier d'experts, institué par le groupe de travail, qui s'est tenu à Tunis les 9 et 10 juin 1998.

La 4^{ème} réunion de la CMDD, à Monaco en octobre 1998 a adopté le principe des résultats de l'atelier (un premier jeu commun d'indicateurs et une première proposition de recommandations) en demandant d'approfondir le travail sur plusieurs points.

Des tests ont été alors conduits à l'échelle régionale et nationale, en Tunisie et en Slovénie, pour mesurer la faisabilité des indicateurs retenus à priori et de nouveaux indicateurs ont été proposés pour les thèmes encore non ou insuffisamment couverts.

Un second atelier, organisé à Sophia-Antipolis en mai 1999 (avec une large participation et une contribution substantielle des membres du groupe et des CARs), a permis d'aboutir à un nouveau tronc commun de 130 indicateurs dont 55 devraient être calculables à court terme et 75 dont la définition est encore à affiner et dont la disponibilité doit être vérifiée. 40 indicateurs figurent dans la liste de ceux retenus par les Nations Unies. Une nouvelle formulation des propositions a été retenue et enfin il a été décidé de présenter les résultats sur longue période des premiers indicateurs calculés.

Le rapport de cette réunion sera probablement disponible à l'occasion de la prochaine CMDD à Rome.

II. PROPOSITIONS D'ACTION

A La constitution d'un système d'indicateurs méditerranéens

Les Parties Contractantes à la Convention de Barcelone ainsi que les acteurs de la société civile sont invités à mettre en œuvre un système méditerranéen d'indicateurs pour le développement durable au service :

- des Etats riverains de la Méditerranée ;
- des acteurs de la coopération multilatérale dans la région ;
- des acteurs de la société civile (collectivités locales, entreprises, associations, ...).

1. **Adoption d'un tronc commun d'indicateurs** : Un premier ensemble de 130 indicateurs de base est retenu par les Parties Contractantes. Ce tronc commun tient compte de la liste adoptée par la Commission du Développement Durable des Nations Unies, des spécificités du Bassin méditerranéen, de la pertinence et de la disponibilité des données pour un nombre suffisant de pays.

L'objectif de pérennité est essentiel, puisqu'il s'agit de pouvoir mesurer dans le temps les évolutions pour chaque indicateur et d'aider à évaluer les progrès vers le développement durable. Toutefois, cette liste qui comprend 55 indicateurs facilement calculables à ce stade et d'autres plus difficiles à mesurer pourra être modifiée en fonction des tests réalisés dans les pays et en fonction des orientations et des besoins exprimés par la Commission Méditerranéenne du Développement Durable.

2. **Indicateurs complémentaires** : Les indicateurs retenus dans le tronc commun ne peuvent constituer, à eux seuls, une trame suffisante pour l'examen approfondi des différents thèmes et pour le travail sur les politiques du développement durable sur des domaines ou territoires particuliers

Les Parties Contractantes sont, par conséquent, invitées à compléter cette liste d'indicateurs de base par des indicateurs spécifiques adaptés aux différents thèmes et aux différents contextes géographiques. Les Etats et les autorités locales développeront notamment des indicateurs adaptés à leur contexte national ainsi qu'à des territoires plus fins (provinces, aires métropolitaines, zones rurales, destinations touristiques, zones industrialo-portuaires, espaces naturels, etc...).

En fonction des résultats des différents travaux méditerranéens et notamment de ceux initiés par la CMDD, le PAM s'attachera à proposer, tester et mémoriser des batteries d'indicateurs spécifiques, complémentaires au tronc commun.

3. **Mobilisation des données** : Les Etats méditerranéens s'engagent à mobiliser les observatoires nationaux de l'environnement et du développement ou agences équivalentes, les organismes de statistiques et les autres structures techniques concernées pour la collecte et le traitement des données. Ils s'attacheront, avec l'assistance du PAM, à repérer et à combler les lacunes en matière de données nécessaires au calcul des indicateurs.

4. **Harmonisation et diffusion des indicateurs** : A l'échelle régionale, les Centres du PAM veilleront à l'harmonisation des méthodes et à la diffusion des résultats. Le PAM réalisera notamment un « glossaire » détaillant les définitions et les méthodologies d'élaboration des indicateurs. Le PAM tiendra également à jour un dossier illustrant l'ensemble des indicateurs retenus, comportant un tableau des évolutions par pays et à l'échelle régionale depuis 1960 et leurs représentations graphiques, ainsi que des commentaires sur les précautions, les difficultés de collecte et les possibilités d'interprétation.

5. **Renforcement des capacités** : Les Parties Contractantes s'emploieront à promouvoir des programmes adaptés de renforcement des capacités aux échelles nationales et méditerranéenne et à mobiliser en ce sens les bailleurs de fonds.
Des programmes et des formations visant à élaborer et à harmoniser les statistiques essentielles seront mis en place dans les pays, et notamment pour les statistiques environnementales (eau, sols, déchets, air, ...), socioculturelles, etc..

B Mise en œuvre du système d'indicateurs pour le développement durable en Méditerranée

Les Parties Contractantes à la Convention de Barcelone sont invitées à utiliser largement et valoriser le système d'indicateurs méditerranéens pour l'analyse et l'aide à la prise de décision, afin notamment :

- de permettre une meilleure évaluation de la situation et des grandes tendances d'évolution de la région méditerranéenne, en elle-même et par rapport au monde ;
- d'aider les Etats méditerranéens, autorités locales, acteurs économiques et associatifs, à mesurer les résultats des efforts engagés, à prévoir, anticiper et préparer leurs décisions ;
- de mieux orienter le travail de coopération multilatérale en Méditerranée et, notamment, les futurs travaux de la CMDD.

6. **Rapport méditerranéen** : Elles sont invitées à contribuer effectivement à l'élaboration par le PAM, tous les 5 ans, d'un rapport sur le développement durable en Méditerranée qui sera rendu public. Le premier rapport sera réalisé en l'an 2002.

Ce rapport sera basé sur les indicateurs pour le développement durable et sur des analyses régionales et nationales se référant aux orientations de l'Agenda MED 21 et du PAM 2 ainsi qu'aux travaux de la CMDD. Il s'appuiera notamment sur les travaux rétrospectifs et prospectifs du Plan Bleu, des autres Centres du PAM ou d'autres institutions.

Ce rapport fera ressortir l'unité et la diversité des situations dans la région, les efforts en cours pour le développement durable et les difficultés rencontrées. Il présentera un certain nombre de bonnes pratiques d'utilisation des indicateurs et de mise en œuvre d'actions de développement durable.

Il sera présenté par la CMDD aux Parties Contractantes qui en assureront une large diffusion sur différents supports. Pour sa part le PAM publiera les indicateurs sur Internet accompagnés du glossaire.

7. **Rapport nationaux** : Les Etats sont invités à contribuer activement aux analyses régionales et nationales en fournissant au PAM les rapports nationaux préparés pour la Commission du Développement Durable des Nations Unies, et en facilitant les études comparées des enjeux méditerranéens impulsées par le Plan Bleu (série des Profils des Pays Méditerranéens).

Ces synthèses nationales indiqueront lorsqu'ils existent les objectifs de résultats, à moyen et long terme, clairement affichés et adoptés par les Etats. Elles présenteront les politiques de développement durable engagées (politiques de prévention, de réponse, d'intégration) et identifieront quelques exemples de bonnes pratiques d'utilisation des indicateurs et de mise en œuvre d'actions de développement durable.

8. **Rôle des observatoires nationaux** : Les Etats sont invités à charger les observatoires nationaux de l'environnement et du développement ou les agences équivalentes, du suivi et de la valorisation des indicateurs au niveau national et à en faire les relais privilégiés du niveau méditerranéen. Les observatoires assureront la coordination avec l'ensemble des institutions concernées, dont les instituts statistiques nationaux.

9. **Renforcement des capacités** : Les Parties Contractantes sont invitées à développer des programmes d'action et notamment de formation visant à :

- promouvoir l'usage des indicateurs pour le développement durable le plus largement possible et notamment auprès des acteurs de l'aménagement et du développement ;
- réaliser des études et analyses rétrospectives et prospectives ;
- renforcer les capacités institutionnelles des différents acteurs engagés dans un processus de développement durable.

Elles s'attacheront à mobiliser en ce sens, les différents bailleurs de fonds.

III. LISTE D'INDICATEURS PROPOSES

Resume de la selection des indicateurs :

130 indicateurs dont 40 issus de la liste de la CDD-NU :

Disponibilité = 4	55 indicateurs dont 4 fiches qualitatives
Disponibilité = 3	57 indicateurs dont 3 fiches qualitatives
Disponibilité = 2	18 indicateurs dont 4 fiches qualitatives
Total	130 indicateurs dont 11 fiches qualitatives

Note : Parmi les indicateurs proposés numérotés, les 134 premiers sont ceux issus de la liste de la CDD-NU

Le couple de notes (pertinence, disponibilité) est inscrit après chaque indicateur

Pertinence :

- 1 = Non pertinent
- 2 = Moyennement pertinent
- 3 = Pertinent
- 4 = Très pertinent

Disponibilité :

- 1 = Pas (ou jamais) disponible
- 2 = Disponible à court terme (non collecté)
- 3 = Disponible à court terme (collecté)
- 4 = Disponible

INDICATEURS DU DEVELOPPEMENT DURABLE EN MEDITERRANEE

	PRESSION	ETAT	REPONSE
1 POPULATION ET SOCIÉTÉ			
1.1 Démographie et population	7. Taux de croissance de la population (4,4)		9. Indice synthétique de fécondité (4,4)
1.2 Niveau de vie, emploi, inégalités sociales, pauvreté, chômage		20. Nombre de femmes dans la population active pour 100 hommes (4,4)	322. Taux d'emploi (4,4)
		228. Indice de disparité sociale (4,3)	
1.3 Culture, éducation, formation et sensibilisation	229. Taux net de scolarisation (4,4)	19. Différences de taux de scolarisation entre garçons et filles (4,4)	324. Part des finances publiques et privées allouées à la formation professionnelle (4,3)
		323. Production de biens culturels (livres, films, disques) (4,4)	325. Dépenses publiques pour la conservation et la mise en valeur du patrimoine naturel, culturel et historique (4,3)
1.4 Santé, hygiène		24. Espérance de vie à la naissance (4,4)	23. Accès à l'eau potable (4,3)
		26. Taux de mortalité infantile (4,4)	
1.5 Modes de consommation et de production	47. Consommation énergétique annuelle par habitant (4,4)	129. Lignes téléphoniques principales pour 100 habitants (4,4)	
	213. Nombre de véhicules de tourisme pour 100 habitants (4,4)	326. Répartition de la consommation alimentaire par décile de revenu (4,3)	
2 ESPACES ET TERRITOIRES			
2.1 Habitat et systèmes urbains	34. Taux de croissance de la population urbaine (4,4)	37. Taux d'urbanisation (4,4)	
	206. Perte de terre arables due à l'urbanisation (4,2)	39. Surface habitable médiane par personne (4,3)	
2.2 Régions rurales et arides, montagnes et arrière-pays	84. Changements démographiques en zone de montagne (4,4)		208. Existence de programme en faveur des zones rurales défavorisées (4,4) (fiche)
2.3 Forêts	94. Intensité de l'exploitation forestière (4,3)	95. Evolution de la surface forestière (4,4)	97. Surface forestière bénéficiant d'une protection (4,4)

	PRESSION	ETAT	REPONSE
2.4 Littoral et "littoralisation"	137. Linéaire côtier artificialisé / linéaire côtier total (4,3)	72. Taux de croissance de la population dans les zones côtières (4,4)	212. Superficie côtière protégée (4,3)
	205. Nombre de nuitées touristiques / linéaire côtier (4,4)	209. Densité de la population sur le littoral (4,4)	
	327. Nombre d'anneaux dans les ports de plaisance (4,3)	230. Erosion côtière (4,3) (fiche)	
2.5 Mer	346. Trafic maritime pétrolier (4,4)	347. Qualité générale des eaux côtières (4,2)	351. Protection des milieux d'intérêt (4,3)
		348. Densité de déchets solides immergés (4,2)	352. Taux de surveillance (4,3)
		349. Qualité des eaux côtières dans quelques «points chauds » prioritaires (4,2)	353. Taux de traitement des eaux usées avant rejet à la mer pour les agglomération côtières de plus de 100 000 habitants (4,3)
		350. Qualité du milieu biophysique : superficie des herbiers de phanérogames / superficie de la zone infra-littorale (4,2)	354. Taux d'équipement des ports en stations de déballastage (4,3)
3 ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET DURABILITÉ			
3.1 Économie générale	246. Structure du PIB par secteur (Agriculture, Industrie, Services) (4,4)	57. Dette extérieure / PIB (4,4)	
	328. Investissement direct étranger (4,4)	231. Epargne / investissements (4,3)	
		329. Déficit public / PIB (4,4)	
		330. Déficit des paiements courants / PIB (4,4)	
		331. Répartition de l'emploi par secteur (Agriculture, Industrie, Services) (4,4)	
3.2 Agriculture	88. Utilisation d'engrais par hectare de terres arables (4,3)	91. Terres arables par habitant (4,4)	275. Efficience de l'usage de l'eau d'irrigation (4,2)
	89. Part des terres arables irriguées (4,4)	232. Taux de dépendance alimentaire agricole (4,3)	
	138. Demande en eau agricole par hectare irrigué (4,3)	332. Rendement annuel moyen du blé (4,4)	

	PRESSION	ETAT	REPONSE
3.3 Pêche, aquaculture	333. Valeur moyenne des captures (par grand groupe d'espèces) à prix constant (4,3)	217. Production de la pêche par grands groupes d'espèces (4,4)	334. Dépenses affectées au suivi des stocks (4,3)
	368. Nombre et puissance moyenne des bateaux de pêche (4,4)	218. Production de l'aquaculture (4,4)	
3.4 Mines, Industrie	172. Rejets industriels dans l'eau (DBO5, MES, Toxiques, bactério,...) (4,2)	52. Intensité de l'utilisation de matières premières et secondaires (4,3)	151. Part des eaux usées industrielles avec traitement (4,2)
			233. Nombre de mines et carrières réhabilitées après exploitation (4,2) (fiche)
3.5 Services, commerce		335. Répartition du chiffre d'affaire du commerce par effectif (4,3)	371. Existence de législations limitant l'implantation des hypermarchés (4,4) (fiche)
		336. Part des services marchands aux entreprises (4,3)	
3.6 Energie	234. Intensité énergétique (4,4)		54. Part de la consommation d'énergies renouvelables (4,3)
	235. Bilan énergétique par source (4,4)		
3.7 Transports	223. Distance moyenne annuelle parcourue par véhicule de tourisme (4,4)	236. Structure du transport par mode (4,4)	224. Part du transport collectif (4,4)
		237. Densité du réseau routier (4,4)	
3.8 Tourisme	337. Nombres de nuitées par habitants (total et période de pointe) (4,4)	341. Part des recettes du tourisme dans les exportations (4,4)	343. Dépenses publiques allouées à la conservation des sites touristiques et à la diversification des modes de tourisme (4,2)
	338. Nombre résidences secondaires sur nombre total de résidences (4,3)	342. Bilan des devises de l'activité touristique (4,3)	
	339. Nombre de lits par type d'hébergement et par habitant (4,4)		
	340. Dépenses publiques pour le développement touristique (4,3)		

	PRESSION	ETAT	REPONSE
3.8 Tourisme (suite)	370. Nombre de touristes internationaux par habitant (4,4)		
4 ENVIRONNEMENT			
4.1 Eaux douces et eaux usées	65. Prélèvements en eaux souterraines et de surface en % des ressources en eau renouvelables (Indice d'exploitation) (4,3)	149. Part des eaux potables distribuées non conformes aux normes de qualité (4,2)	70. Traitement des eaux usées : part des eaux usées collectées et traitées (4,3)
	344. Indice de production d'eau non-durable : part des prélèvements d'eau provenant de ressources fossiles et/ou de surexploitation (4,3)	282. Indice de qualité générale de l'eau (4,2)	345. Part des eaux usées industrielles traitées (4,3)
			279. Efficience de l'utilisation de l'eau potable (4,3)
			154. Existence d'instruments économiques pour couvrir les coûts de l'eau dans les différents secteurs (4,3)
4.2 Sols, végétation et désertification	242. Taux d'exploitation des sols (4,4)	77. Evolution de l'utilisation des sols (4,3)	
		186. Pertes de terres arables en pourcentage du total (4,3)	
4.3 Diversité biologique, écosystèmes	355. Superficie des zones humides (4,4)	98. Espèces menacées de disparition (4,3)	358. Dépenses totales pour la gestion des aires protégées (4,3)
	356. Nombre de tortues marines pêchées par an (4,3)		
	357. Pourcentage de la flotille de pêche utilisant des chalûts (4,3)		
4.4 Déchets solides, domestiques, industriels et dangereux	108. Production de déchets solides municipaux (4,3)	117. Superficies occupées par des sites contaminés (4,2) (fiche)	245. Minimisation de la production de déchets (4,3) (fiche)
	115. Production de déchets dangereux (selon définition de la Convention de Bâle) (4,2) (fiche)	244. Composition des déchets (4,3)	281. Taux de recouvrement des coûts (4,3)

	PRESSION	ETAT	REPONSE
4.4 Déchets solides, domestiques, industriels et dangereux (suite)	116. Import et export de déchets dangereux (selon définition de la Convention de Bâle) (4,2) (fiche)		359. Destination des déchets solides ménagers (réutilisation et recyclage par type de déchets et part des déchets solides traités en décharge contrôlée) (4,3)
	247. Production de déchets solides industriels (4,3)		360. Taux de collecte des déchets ménagers (en volume) (4,3)
4.5 Qualité de l'air	102. Emissions de gaz responsables de l'effet de serre (4,3)	268. Fréquence de dépassement des normes (ozone) (4,3)	107. Dépenses consacrées à la diminution de la pollution atmosphérique (international et national) (4,3) (fiche)
	103. Emissions d'oxydes de soufre (4,3)		270. Part de la consommation de carburants propres dans la consommation totale de carburants automobiles (4,4)
	104. Emissions d'oxydes d'azote (4,3)		361. Part des agglomérations de plus de 100000 habitants possédant un réseau de mesure de la pollution de l'air (4,4)
	105. Consommation de substances détruisant la couche d'ozone (CFC) (4,2)		
4.6 Risques naturels et technologiques	362. Part des entreprises à risque élevé (dans la plus forte classe) (4,3)	363. Impact économique des catastrophes naturelles (4,3)	365. Existence de plans d'intervention (fiche) (4,4)
		364. Superficies incendiées par an (4,4)	
5 LE DÉVELOPPEMENT DURABLE : ACTEURS ET POLITIQUES			
5.1 Acteurs du développement durable			221. Nombre d'emplois directs et indirects liés à l'environnement (4,2)
			369. Nombre d'associations ayant pour objet l'environnement et/ou le développement durable (4,3)

	PRESSION	ETAT	REPONSE
5.1 Acteurs du développement durable (suite)			372. Nombre d'entreprises ayant adopté des démarches de certification "qualité" (4,3)
5.2 Politiques et stratégies de développement durable			59. Dépenses publiques de protection de l'environnement en % du PIB (4,2)
			120. Existence de plans nationaux d'environnement et/ou de stratégies de développement durable (publiés) (4,3) (fiche)
			366. Nombre d'agenda 21 adoptés par des autorités locales (4,4)
6 ÉCHANGES ET COOPÉRATION MÉDITERRANÉENNE			
6.1 Echanges commerciaux, zone de libre échange et environnement	44. Somme importations + exportations en % du PIB (taux d'ouverture du PIB pour 6 produits important) (4,4)		
6.2 Autres échanges méditerranéens	8. Taux de migration nette (4,4)		
6.3 Coopération méditerranéenne dans le domaine de l'environnement et du développement durable			367. Transferts financiers de l'extérieur (aides publiques et transferts privés) (4,3)

TOURISME ET DEVELOPPEMENT DURABLE EN MEDITERRANEE

Recommandations et propositions d'action pour revision et adoption

I. CONTEXTE

Le tourisme en Méditerranée revêt une importance capitale par ses impacts actuels et futurs, sur la société, l'économie et l'environnement de la région. La Commission Méditerranéenne du Développement Durable (CMDD) en a donc fait un de ses thèmes prioritaires, avec pour objectif de préparer des recommandations invitant les différents acteurs concernés, et notamment les États riverains et la Commission Européenne, Parties Contractantes à la Convention de Barcelone, à promouvoir les voies et moyens permettant de concilier au mieux tourisme et développement durable en Méditerranée.

Dans cet objectif, la CMDD a constitué un groupe de travail dont le mandat était d'examiner en profondeur le thème « Tourisme et développement durable en Méditerranée », afin de présenter à la réunion de la CMDD en 1999 des propositions d'actions ou de recommandations. La méthode de travail a reposé sur l'établissement de questionnaires adressés aux Etats riverains, ONG et professionnels du tourisme, sur l'identification d'exemples de destinations touristiques (21 études de cas ont été documentées par les pays), sur l'organisation d'un atelier qui a réuni une soixantaine de personnes pendant 3 jours (17-19 sept ; 1998, Antalya, Turquie). Tout au long de cette activité, l'approche participative a été privilégiée. L'important travail mené avec l'ensemble des rapports spécifiques pour et par l'atelier d'Antalya ont été regroupés dans un rapport qui sera bientôt publié. dans la série des rapports techniques de PAM. À l'issue de cet atelier, un constat a été établi et des propositions provisoires formulées. Ensuite, une réunion restreinte d'experts (6-7 mai 1999, Split, Croatie) s'est tenue afin de détailler ces propositions et d'en rédiger la version finale (voir ci-dessous). Le rapport de cette réunion sera probablement disponible à l'occasion de la prochaine CMDD à Rome.

Suite aux discussions relatives aux réponses des questionnaires, les recommandations et propositions d'action ont été regroupées en cinq parties avec une approche méthodologique qui a permis d'identifier un calendrier de travail ainsi que les centres/partenaires pour la mise en place. Ces groupes concernent :

- Renforcement des capacités politiques et institutionnelles
- Mise en place de réseaux
- Connaissance, information et sensibilisation
- Outils spécifiques
- Etude de faisabilité pour la création d'un organisme méditerranéen

II. CONSTAT

1. Le tourisme, secteur économique incontournable pour la Méditerranée

Les pays de la Méditerranée reçoivent **30 % du tourisme international** (175 millions de touristes). Les **135 millions de touristes** internationaux et nationaux qui fréquentaient les seules régions côtières de la Méditerranée en 1990 pourraient atteindre 235 à 350 millions en 2025 (Cf. scénarios du Plan Bleu). Par son poids économique et social, sa contribution à l'équilibre des balances commerciales, son potentiel de développement, le tourisme est devenu un enjeu incontournable pour la plupart des pays. **Plus un seul pays riverain ne peut se passer de ce secteur.**

Pour certains territoires défavorisés (régions insulaires, arrière-pays), le tourisme apparaît comme la seule activité capable de contrebalancer la dégradation des économies locales, de stabiliser la population, voire **d'inverser les tendances migratoires**. Le tourisme est aussi souvent l'occasion d'une **mise à niveau des infrastructures** qui bénéficient à l'ensemble des populations.

L'évaluation fine des impacts du tourisme sur l'environnement, l'économie et les sociétés **reste encore très insuffisante**. Les impacts positifs du tourisme pourraient être fortement amplifiés (valorisation de l'artisanat, de l'agriculture, du patrimoine naturel et culturel).

2. Une large prise de conscience des impacts du tourisme sur l'environnement.

Même si le tourisme apparaît souvent préférable à d'autres industries plus polluantes, les études de cas montrent que le tourisme est considéré comme une **source importante d'impacts négatifs pour l'environnement** et pour la société. Les principales difficultés concernent la **dégradation des paysages et milieux naturels côtiers** par l'urbanisation touristique, les problèmes **d'eau** et de **déchets**, des atteintes directes ou indirectes (commerce illégal) à la flore et à la faune protégées, l'évolution des territoires vers une **monoactivité économique** dont la saisonnalité entraîne des problèmes sociaux. Ces difficultés sont d'autant plus sensibles que les **évolutions sont rapides**. Le cas des **Baléares** est particulièrement exemplaire de ce phénomène.

3. Les touristes internationaux de plus en plus demandeurs de qualité environnementale

La sensibilisation environnementale des touristes s'accroît avec le temps et l'expérience. Les **professionnels du tourisme** cherchent à s'adapter à ces évolutions. C'est le cas notamment de tours opérateurs des pays d'Europe du nord qui mettent en place des grilles d'évaluation de la qualité environnementale des destinations et des installations. Les **forces du marché** peuvent donc être un **puissant moteur pour l'évolution vers un tourisme prenant mieux en compte les enjeux du développement durable**. Mais il n'y a pas actuellement de concertation et d'articulation entre acteurs professionnels et acteurs publics à l'échelle méditerranéenne.

4. Forte disparité des situations du tourisme en Méditerranée

La **disparité est d'abord régionale** entre la côte et les arrière-pays et entre les pays du nord-ouest du bassin (Espagne, France, Italie : 80% des flux et des recettes du tourisme international en Méditerranée), et les autres pays méditerranéens.

Cependant **le tourisme peut évoluer très rapidement dans les pays ou les régions du Sud et de l'Est** qui disposent d'un fort potentiel côtier et qui sont facilement accessibles. Ainsi, les touristes en Turquie sont passés de 1,5 millions dans les années 1980 à 9,6 millions en 1997. Dans les régions comme Antalya, Djerba, Chypre, Malte, Rhodes, les Baléares, et plus généralement les régions insulaires et les pays du sud et de l'Est dont l'accès se fait principalement par avion, les tours opérateurs ont un poids considérable. **D'autres régions côtières** (Albanie, certaines côtes méditerranéennes du Maroc, Algérie, Libye,...) pourraient connaître des évolutions du même ordre.

La Méditerranée compte aussi de nombreuses régions moins accessibles ou à plus faible potentiel (îles, arrière-pays) où **le tourisme pourrait jouer un rôle de renouveau économique** en complément à d'autres activités. Mieux diriger le développement du tourisme vers ces régions et diversifier les produits touristiques par la valorisation du patrimoine naturel et culturel servirait le développement durable de toute la région. Au Maroc, le tourisme est reconnu comme une alternative de développement dans les espaces ruraux et forestiers (actions pilotes dans le Haut Atlas et envisagées dans le Rif).

5. Des pressions économiques telles que les exemples de maîtrise réussie sont rares

Les différentes études de cas montrent **la grande difficulté à maîtriser les évolutions et à tenir les objectifs** de développement quantitatifs et qualitatifs préalablement fixés. En Turquie, le projet d'Antalya-Sud visait une capacité de 25.000 lits. Le plan original a été modifié et porté à 65.000 lits sous la pression des investisseurs et spéculateurs. La même situation se retrouve sur l'ensemble des destinations soumises à une forte pression. En Albanie où le tourisme en est encore à l'état de projet, des investisseurs étrangers ont obtenu des autorisations de construction non conformes à la « stratégie de développement touristique ». A Djerba (Tunisie), les populations locales demandent l'extension de la zone touristique au-delà du seuil jugé souhaitable et fixé par le gouvernement.

Les exemples de maîtrise réussie sont rares et concernent surtout des destinations où la pression touristique est restée raisonnable et où les populations locales se sont organisées (Parc Naturel du Luberon en France, Archipel de Cres Lusing en Croatie), ou des destinations ayant bénéficié d'une action très forte de planification.

Dans certaines destinations plus matures, la prise de conscience de la nécessité de retrouver la maîtrise du développement s'est fortement accrue et a permis de prendre des décisions difficiles (législation des Baléares renforcée en 1998 et actions de requalification de la destination ; mise en place d'un Agenda local 21 à Calvià ;...).

6. L'intégration du tourisme dans le développement durable suppose des moyens adaptés aux différentes situations

Les **conventions, accords cadre, procédures, protocoles** associant les autorités nationales ou régionales du tourisme et de l'environnement sont nombreux (Grèce, Espagne, France, Malte, Slovénie, Croatie, Turquie, Libye, Maroc...). Cependant, **peu d'informations sont données quant aux résultats** et à l'efficacité de ces mesures. Elles témoignent de la nécessité de définir des stratégies et méthodes pour l'intégration du tourisme dans le développement durable. A Chypre, un groupe d'acteurs publics et professionnels a été chargé d'élaborer une « vision du tourisme » et un « code de comportement environnemental dans le tourisme ». En Tunisie, les études d'impacts de l'activité touristique doivent être approuvées par le Ministère de l'Environnement.

Des dispositifs financiers visant à assurer une meilleure intégration du tourisme dans le développement durable existent ou sont à l'étude : taxes pour l'environnement (taxe de 1 % du chiffre d'affaire touristique en Tunisie, taxe pour l'accès à Port-Cros en France, projet à l'étude aux Baléares) ; obligations de réinvestissements des bénéficiaires dans les régions d'implantations (les casinos en Slovénie), subventions pour la mise à niveau environnementale des installations (Chypre, Espagne...), etc. Cependant les moyens ne sont pas dans l'ensemble à la hauteur des enjeux.

L'assistance technique auprès des acteurs publics, professionnels et locaux apparaît déterminante pour réussir à intégrer le tourisme au développement durable et à impliquer les populations concernées (Parc du Luberon). Ces moyens d'assistance restent en général très insuffisants.

Maîtriser le développement du tourisme et conserver l'équilibre voulu entre développement et protection supposent de **puissants moyens d'action territoriale**. Les lois de protection, directives d'aménagement et règles d'urbanisme sont des outils incontournables. Seules des actions très volontaristes permettent à la fois d'impulser le nécessaire développement et d'éviter une urbanisation touristique anarchique (Djerba, Antalya, Languedoc...).

Les outils de la **maîtrise foncière**, pour mettre à disposition des investisseurs des terrains (ex. Belek, Antalya...) ou pour soustraire de la spéculation des sites littoraux sont également importants mais encore rares (France : Conservatoire du Littoral depuis 1975 ; Tunisie : Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral et Agence foncière touristique ; Algérie : création envisagée d'un Conservatoire du littoral).

7.L'intégration du tourisme dans le développement durable demande des efforts continus de formation, de sensibilisation, et des échanges d'expérience

La Méditerranée est encore peu organisée pour échanger ses expériences, agir efficacement pour sensibiliser l'ensemble des personnes concernées (touristes, acteurs publics et professionnels, populations locales) et promouvoir les démarches de développement durable.

Les ONG développent des actions dans ce sens. Les professionnels du tourisme et les Etats s'attachent aussi à accroître l'information des touristes sur l'environnement et le patrimoine. Ces dernières années, de nombreux séminaires et conférences ont abouti à l'élaboration de chartes et de déclarations, de lignes directrices et codes de bonnes conduites. On peut citer la Déclaration de Calvià (avril 1997), la Déclaration de Berlin (mars 1997), la Charte du Tourisme Méditerranéen (Casablanca, sept. 1995), la Déclaration Euro-Méditerranéenne sur le Tourisme

(Hyères-Les-Palmiers, sept. 1993). Ces efforts restent insuffisants et cloisonnés et ne permettent pas, ou peu, les échanges d'expériences dont l'Atelier d'Antalya a montré l'intérêt.

8. L'intégration des îles dans le développement durable par le tourisme

Tourisme et régions insulaires constituent un couple difficile à dissocier. De nouvelles méthodes sont à rechercher et à faire connaître. En effet, si le tourisme ne se diversifie pas et s'il reste la source unique de gain pour les économies insulaires, il pourrait imploser, détruisant le développement économique induit ou rendant plus fragiles encore les économies insulaires, souvent caractérisées par la mono-activité touristique. Des politiques du tourisme devraient être conçues pour diversifier le produit (tourisme culturel, tourisme vert, tourisme archéologique, tourisme des jeunes, tourisme sportif, tourisme didactique, tourisme de pêche, etc.) et pour étaler la fréquentation sur l'année.

Le développement endogène est d'une importance fondamentale pour contenir l'émigration, notamment des jeunes. Développer les petites et moyennes entreprises, leur faciliter l'accès au marché des capitaux, leur fournir sur place un soutien informatique et de gestion, contribuerait à relancer l'activité.

III. OBJECTIFS

Le tourisme doit devenir l'un des principaux moteurs, sinon le principal, du développement durable de la Méditerranée.

Mieux et plus que beaucoup d'autres secteurs, il peut en effet contribuer :

- à la richesse économique des populations locales et au développement social et culturel ;
- à la protection, la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine naturel et culturel, et ce au bénéfice du plus grand nombre possible de territoires méditerranéens, qu'ils soient continentaux (littoraux ou d'arrière-pays) ou insulaires.

Pour y parvenir, son développement doit être dicté par une approche planifiée et intégrée aux autres secteurs économiques et sociaux, dans le respect de l'environnement et des cultures. Mais les objectifs d'action diffèrent selon les types de situations :

- dans les **destinations les plus matures**, l'objectif principal doit devenir la **restauration de la qualité des territoires** et la requalification et la diversification de l'offre existante.
- Dans les **destinations en plein développement**, l'enjeu consiste surtout à apprendre à anticiper pour éviter les crises économiques ou environnementales que les destinations plus matures ont pu rencontrer . Ceci **nécessite d'acquérir une réelle maîtrise quantitative et qualitative de l'offre et de tenir les objectifs fixés en fonction des capacités d'accueil**.
- Dans les destinations encore peu développées (certaines régions insulaires, arrière-pays, littoraux encore non équipés) l'objectif premier doit être d'imaginer, d'impulser et de maîtriser les formes de développement du tourisme qui feront de ces territoires autant d'exemples réussis de développement durable :
 - en offrant aux populations locales concernées la possibilité de rester ou de revenir au pays grâce à une activité économique valorisante y compris pour les autres secteurs d'activité ;

- en faisant du patrimoine naturel et culturel et des échanges entre visiteurs et visités un élément central des destinations et en contribuant ainsi à garantir, à long terme, la sauvegarde et la mise en valeur des identités méditerranéennes.

IV. PROPOSITIONS DE RECOMMANDATIONS

Les Parties contractantes à la Convention de Barcelone considèrent qu'une meilleure intégration du tourisme dans le développement durable constitue un enjeu majeur à relever pour l'avenir de la Méditerranée. Cet enjeu nécessite des politiques volontaristes plus affirmées aux échelles globale méditerranéenne, nationale, régionale et locale.

1. Renforcement des capacités politiques et institutionnelles

Les Etats riverains de la Méditerranée sont invités à **renforcer**, de façon continue, au plan national comme au plan local, **les politiques d'aménagement du territoire et les outils institutionnels législatifs, techniques, financiers** et de participation du public permettant de mieux concilier tourisme et développement durable. Ces outils concernent notamment les aspects suivants :

- Prospective et stratégies, planification et gestion pour l'intégration du tourisme dans le développement durable ;
- Protection des milieux naturels, de la ligne de côte et du patrimoine culturel des impacts négatifs du tourisme ;
- Evaluation des impacts des programmes et des projets touristiques ;
- Lutte contre la pollution et le gaspillage des ressources naturelles par le tourisme, promotion des énergies renouvelables et des technologies propres ;
- Réhabilitation des destinations matures ; limitation de l'offre aux capacités d'accueil définies ; encouragement à la diversification (tourisme culturel, agro-tourisme, etc.) ; aide aux acteurs locaux, notamment dans les arrières-pays et les îles peu développées, pour qu'ils deviennent des entrepreneurs du tourisme en complémentarité des autres activités économiques.

Les Etats méditerranéens s'attacheront plus particulièrement à :

- Mettre en place des **observatoires de l'impact du tourisme** sur l'économie, la société, l'environnement et le patrimoine culturel et ce aux niveaux global méditerranéen, national, régional et local.
- Promouvoir les **démarches de qualité** internationalement reconnues : Agendas locaux 21 dans les destinations touristiques, EMAS, ISO 14000 ... pour les installations. Une réflexion sur la mise en place éventuelle de mécanismes d'attribution d'écolabels méditerranéens sera engagée dans le cadre de la proposition 2.2 ci-après.
- Développer tous moyens pouvant contribuer à **étaler la saison touristique sur l'année**.
- Mettre en place des **méthodes de confrontation/négociation approfondies** entre autorités du tourisme, autorités de l'environnement et acteurs concernés pour définir et gérer des politiques d'intégration du tourisme dans le développement durable.
- Développer les **capacités d'assistance technique** au service des acteurs publics, professionnels et locaux.
- Impliquer les acteurs concernés, et notamment les populations locales, pour définir les objectifs de développement touristique des destinations.

2. Mise en place de réseaux

Les Parties contractantes conviennent de l'intérêt de développer à l'échelle régionale des actions en réseaux qui peuvent être de puissants leviers pour une meilleure intégration du tourisme dans le développement durable.

Les Etats riverains considèrent notamment que la Méditerranée, qui bénéficie à la fois d'une longue expérience touristique et d'une coopération structurée dans le domaine de l'environnement et du développement durable, doit participer activement aux initiatives internationales dans ce domaine, être reconnue comme un exemple de coopération régionale sur la relation tourisme/développement durable et mettre en œuvre un programme régional d'échanges d'expériences entre destinations locales.

Ils donnent mandat au PAM pour engager à court terme les trois actions prioritaires suivantes.

2.1 Réseau de professionnels du tourisme méditerranéen.

La mise en place d'un réseau avec les principaux professionnels du tourisme méditerranéen pour conduire une action forte de réflexion et de sensibilisation à l'échelle de l'ensemble du Bassin méditerranéen est souhaitée.

Dans un premier temps, le PAM se rapprochera du PNUE-IE (Industrie-Environnement) qui a initié l'action "Tours Operators Initiative" dont le principe a été décidé à la Commission de Développement Durable des Nations Unies. L'objectif est de faire de la Méditerranée une région prioritaire d'application de cet accord.

2.2 Création d'un réseau de destinations touristiques pilotes : mise en œuvre d'un programme régional d'échanges d'expériences.

La mise en place d'un programme régional d'échanges d'expériences entre destinations touristiques en Méditerranée est jugée comme une action prioritaire afin d'accélérer et de diffuser la mise au point des outils de développement du tourisme durable. Ce programme pourra concerner certaines des études de cas présentées à Antalya ou d'autres destinations proposées par les Etats. Il s'attachera notamment à mettre en place des observatoires de l'impact du tourisme, à identifier et promouvoir des démarches de qualité, à impliquer les acteurs concernés pour définir les objectifs de développement touristique.

Le PAM élaborera un projet dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen (SMAP) et s'appuiera, pour le montage du projet, sur des organismes spécialisés, comme par exemple l'AFIT (France).

2.3 Intégrer les îles dans les programmes existants et le réseau de destinations touristiques pilotes à créer.

Le PAM se rapprochera du PNUE-IE et de l'OMT afin de faire des îles de la Méditerranée un espace d'application prioritaire du programme de suivi de la Conférence de Lanzarote (Sustainable tourism in small islands developing states and others islands, Oct. 1998), en y associant éventuellement des organismes spécialisés comme par exemple les réseaux des Chambres de Commerce des régions insulaires de l'Union Européenne. Par ailleurs, le PAM veillera à ce que les îles soient largement représentées dans le programme régional d'échanges d'expériences (projet euro-méditerranéen 2.2 ci-dessus).

3. Connaissance, information et sensibilisation

L'intégration du tourisme dans le développement durable dépend largement d'une prise de conscience accrue de l'ampleur des enjeux en cause, des erreurs à éviter et des mesures à mettre en oeuvre. Ceci nécessite des efforts continus de connaissance, d'information et de sensibilisation, en tenant compte des travaux et résultats du groupe de travail « Information, sensibilisation et participation » de la CMDD. Dans une première phase, le PAM est mandaté pour réaliser à moyen terme les deux actions d'information et de sensibilisation suivantes qui sont jugées prioritaires.

3.1 "Livre blanc" sur le tourisme et le développement durable en Méditerranée.

Ce "Livre blanc" a pour but de mieux faire connaître la situation, la problématique et les mesures à prendre concernant le tourisme méditerranéen dans ses relations avec le développement durable.

Ce document de référence sera réalisé sous l'égide du PAM, avec la participation de l'ensemble des Etats méditerranéens et des principaux partenaires concernés. Un atelier régional sera tenu en 2001 pour présenter le document.

3.2 Guides de bonnes pratiques environnementales dans le secteur touristique

Le PAM est chargé de recenser les exemples existants en Méditerranée et hors Méditerranée, d'identifier les adaptations éventuellement nécessaires, les lacunes à combler et les relais à mobiliser. Il se rapprochera du PNUE-IE pour conduire cette action.

4. Outils spécifiques

Une meilleure intégration du tourisme dans le développement durable demande la mise en oeuvre de différents outils spécifiques (études prospectives, détermination de capacités d'accueil, études d'impacts, systèmes de pilotage locaux, etc.).

Parmi ces outils, la mise en place de **dispositifs financiers** permettant une contribution effective du secteur du tourisme à la protection et à la gestion des sites méditerranéens et aux actions d'études et d'animations susceptibles d'éclairer la prise de décision dans ce domaine, constitue une piste de réflexion prioritaire.

Dans un premier temps, le PAM, en profitant de l'expérience d'organismes tels que l'AFIT (France) et le WWF, recensera les exemples existants dans le Monde et amorcera une réflexion sur les possibilités de développement à proposer pour la Méditerranée.

5. Etude de faisabilité pour la création d'un organisme méditerranéen

La mise en place d'un organisme technique régional pour organiser, dans la durée, l'observation, l'échange d'informations et d'expériences et l'assistance en faveur d'une meilleure intégration du tourisme dans le développement durable pourrait s'avérer utile et faciliter la conduite à long terme de l'ensemble des actions proposées ci-dessus.

Encore convient-il d'évaluer précisément ce que pourraient être ses missions, ses moyens d'action et sa composition et ce en tenant compte des autres organismes ou institutions existants.

Les Parties contractantes conviennent de l'intérêt que pourrait représenter un tel organisme et donnent mandat au PAM pour en réaliser à moyen terme l'étude de faisabilité.

INFORMATION, SENSIBILISATION DU PUBLIC, EDUCATION ENVIRONNEMENTALE ET PARTICIPATION

Recommandations et propositions d'action pour revision et adoption

I. RAPPORT D'AVANCEMENT

Depuis la 4ème réunion de la CMDD, les gestionnaires de tâche et le Groupe de travail ont mené les activités suivantes:

- MIO-ECSDE a publié avec le soutien du PAM/PNUE un rapport bilingue (anglais et français) portant sur "la participation publique :guides pour l'organisation de tables rondes". L'objet de cette publication est de promouvoir le dialogue entre les ONG environnementales, méditerranéennes et tous les autres partenaires concernés afin de renforcer les procédures de participation publique aux questions environnementales en Méditerranée.
 - Les 18 et 19 décembre 1998, un atelier méditerranéen sur "la promotion de l'éducation et de la sensibilisation publique à l'environnement et à la durabilité en Méditerranée" a été organisé à Athènes, avec la participation d'environ 75 personnes venant de 18 pays méditerranéens. Le résultat le plus significatif de cette réunion a été la besoin pour le développement d'un réseau d'éducateurs en Méditerranée avec des noyaux d'éducateurs dans chaque pays. Les participants ont proposé que MIO-ECSDE pourrait assurer la coordination de ce réseau.
 - Le CREE - KEPEMEP a élaboré un questionnaire sur "Information, sensibilisation et participation du public aux questions environnementales", divisé en trois parties et qui à été envoyé à de nombreux destinataires dans 19 pays méditerranéens. Le questionnaire a été adapté en fonction l'organisation administrative de chaque pays et de la division administrative territoriale. Cette dernière a été déterminée après consultation avec la ministère concerné de chaque pays et leurs ambassades, ainsi que la bibliographie nationale et les sites Web gouvernementaux disponibles. Toutes les autorités légales représentant tous les niveaux administratifs de chaque pays ont été prises en compte dans le questionnaire qui leur a été envoyé ainsi qu'aux ONG et les fora de citoyens dans les pays méditerranéens. Il a aussi été envoyé à des organisations internationales telles que la Commission Européenne, l'OCDE, Ramsar, etc.
 - L'avancement des activités de ce groupe a été présenté à plusieurs réunions internationales.
 - La réunion consultative du groupe thématique de la CMDD sur "Information, sensibilisation, éducation environnementale et participation" a été organisée par MIO-ECSDE et le CREE avec le soutien du PAM/PNUE, les 24 et 25 mai 1999 à Athènes. Le groupe thématique a considéré que le document préparé par MIO-ECSDE était un input très intéressant non seulement pour le travail du groupe et de la CMDD, mais aussi comme document de référence pour tout travail sur ce sujet en Méditerranée, voire ailleurs; il a été demandé à ses auteurs de le revoir et le compléter en vue d'une prochaine publication et une large diffusion. Le CREE a aussi été encouragé à compléter son rapport s'appuyant sur une large base de données provenant des autorités nationales, régionales et locales (réponses aux questionnaires). Ce rapport permettra alors d'avoir un bilan plus clair des dispositifs légaux et pratiques existants pour les procédures de participation dans les pays méditerranéens et aidera à la formulation de stratégies d'information et de participation plus spécifiques.
-

Le groupe thématique a proposé la création d'un réseau de points focaux de l'information dans les administrations concernées dans chaque pays méditerranéens, ce qui par ailleurs a aussi été proposé par le Bureau des Parties contractantes dans le cadre d'une Stratégie du PAM en matière d'information.

Le rapport de cette réunion sera probablement disponible à l'occasion de la prochaine CMDD à Rome.

II. RECOMMANDATIONS PROPOSÉES

1. Préambule, propositions générales

Estimant avoir rempli sa tâche concernant les principaux objectifs identifiés et élaborés dans le cadre, actions et moyens appropriés afin de promouvoir l'information environnementale, la sensibilisation du public et l'éducation environnementale ainsi que l'implication du public en vue de faciliter le processus du développement durable, le Groupe thématique a estimé qu'il était crucial de proposer de continuer le travail du Groupe thématique pour une durée de deux ans, étant donné que le thème concerne revêt une importance manifeste pour tous les autres groupes thématiques qui ont eu une interaction avec le groupe thématique actuel mais cependant pas à un niveau suffisant.

Si l'on décide que le Groupe thématique poursuivra son travail, son programme de travail comprendra inter alia:

1. revoir ses recommandations en vue des résultats des autres groupes thématiques, étant donné que sa tâche est horizontalement liée aux autres groupes thématiques de la CMDD.
2. organiser un forum visant l'échange d'expériences concernant les méthodologies et programmes relatifs à sa tâche.
3. focaliser et superviser le travail concernant le développement et l'application pilote des indicateurs sur l'information, la sensibilisation, l'éducation environnementale et la participation.
4. focaliser et/ou superviser le travail concernant les coûts et bénéfices économiques relatifs à la procédure de participation.
5. diffuser le message de l'approche win-win basée sur des cas précis et concrets.
6. poursuivre le suivi et d'intégrer dans son travail de nouveaux développements (par exemple: celui des méthodologies de l'éducation environnementale).

Le Groupe thématique désire souligner le fait que la formation, l'existence même et le travail de CMDD est considéré comme l'un des rares et très prometteurs exemples des procédures de participation mis en application. Le Groupe thématique exprime le désir de ses membres de voir le rôle et le travail de CMDD promu vers d'autres recommandations plus essentielles et primordiales.

Le Groupe thématique estime également positif la constitution et le fonctionnement de Commissions Nationales du Développement Durable et désire fortement encourager tous les pays méditerranéens à mettre en place ou à renforcer les Commissions de Développement Durable déjà existantes. Dans certains pays des structures existantes fonctionnant de manière similaire peuvent être restructurées afin de satisfaire cet objectif.

Le Groupe thématique salue les efforts fournis par les autorités nationales, régionales et locales de l'Espagne dans leur tendance à investir jusqu'à 7% de leurs budgets, conformément aux recommandations de l'ONU (Agenda 21) visant à soutenir les projets et programmes des ONGs, et d'encourager fortement tous les pays méditerranéens à suivre cet exemple (voir également le tableau, Recommandations Générales, numéro 4).

2. Liste des recommandations

Les recommandations proposées par le Groupe thématique figurent dans les tableaux suivants; Il est important de noter que, grâce au réseau du CREE, plusieurs administrations territoriales (régionales et locales) sont indirectement associées à cette activité, le système des ONG étant déjà associé à ce groupe par MIO-ECSDE. Si cela s'avère nécessaire, la coopération avec ces autorités territoriales peut être renforcée par le biais du CREE, avec son expérience et son expertise technique en la matière. De même, en tant qu'acteurs -clés, ils pourront être impliqués dans la mise en place des recommandations proposées.

RECOMMANDATIONS CONCERNANT LES ACTIVITES PROPOSEES PAR LE GROUPE THEMATIQUE CMDD SUR L'INFORMATION, LA SENSIBILISATION, L'EDUCATION ENVIRONNEMENTALE ET LA PARTICIPATION			
RECOMMANDATIONS	<i>Acteurs</i>		
	Court terme	Moyen terme	Long terme
GENERALES: 1. Signature et ratification de la Convention Aarhus (1998) par les pays mediterraneens, y compris les pays ne faisant pas partie de l'Europe, qui ne l'ont pas fait jusqu'a present, parallelement a des campagnes de sensibilisation dans les divers pays concernant les composantes et opportunités prévues a la société 2. Revision, amendement et adaptation des cadres nationaux, régionaux et locaux visant a une meilleure information du public, a accroître la sensibilisation du public sur les questions environnementales, a renforcer l'éducation environnementale et le processus de participation. Lorsque l'action 1 est adoptée, cela suit automatiquement. 3. Identification, , collecte , documentation et diffusion de l'information sur des exemples fructueux, des bonnes pratiques, des expériences positives par divers acteurs et réseaux concernant l'information, la sensibilisation, l'éducation environnementale et la participation par le biais de publications, de moyens audiovisuels et Internet . 4. Suivre l'exemple de l'Espagne dans l'investissement de <u>0,7 du PNB</u> pour soutenir les projets des ONGs afin d'appliquer l'Agenda 21, MED Agenda 21, l'Agenda Local 21	Gouvernements (signatures) pour les campagnes: Gouvernements et autres partenaires	Gouvernements (ratification) pour les campagnes: Gouvernements et autres partenaires	Pleine application et renforcement
	Gouvernements et autorités locales en consultation avec les sociétés civiles	Gouvernements et autorités locales en consultation avec les sociétés civiles	Gouvernements et autorités locales en consultation avec les sociétés civiles
	Toutes les instances	Toutes les instances	Toutes les instances
	Gouvernements et autres partenaires	Gouvernements et autres partenaires	Gouvernements et autres partenaires

INFORMATION	Acteurs		
	Court terme	Moyen terme	Long terme
1. Ameliorer la diversification des sources d'information, garantir et elargir la couverture de l'information coordonnee et comparative fournie par divers acteurs sur la situation de l'Environnement dans le Bassin Mediterranen	Gouvernements , locales autorites et societe civile	Gouvernements , locales autorites et societe civile	Gouvernements , locales autorites et societe civile
2. Afin d'appliquer la recommandation no.1, evaluation fiable du cout de l'investissement necessaire, infrastructure, etc. visant a atteindre une situation similaire dans tout le Bassin Mediterranen. Cette recommandation doit etre au moins partiellement remplie par le projet MEDSTATdu Plan Bleu et EEA doit etre consulte	Gouvernements, MEDSTAT, EEA	Gouvernements, MEDSTAT, EEA	
3. Ameliorer le flux de l'information utile et adequate sur les opportunités et programmes afin de promouvoir le developpement durable .	Gouvernements, autorités locales, societe civile et media		
4. Developpement de moyens efficaces pour diffuser l'information par le biais de: a. Publications specifiques, CDs et autres moyens audiovisuels concernant la situation de l'environnement et autres questions relatives comme l'information, les pratiques de participation et techniques, cas reussis , techniques menant a des consensus, presentation de solutions aux problemes du secteur, etc. b. Une exposition de pointe de deux ans, dans chacun des pays du Bassin Mediterranen, dans la langue du pays. L'information sera fournie surtout par UNEP/MAP et sera focalisee sur la situation de l'environnement mediterraneen ainsi que sur les moyens et mecanismes qui sont en place ou qui sont necessaires pour ameliorer et promouvoir un veritable developpement durable. Une partie de chaque exposition sera consacree au pays dans lequel se tient l'exposition. Les expositions seront realisees en partenariat avec les gouvernements et les ONGs. c. internet, avec des sites et liens avec les autres sites relatifs.	Gouvernements, UE, UNEP/MAP, EEA, autorités et ONGs regionales et locales, media	Gouvernements, UE, UNEP/MAP, EEA, autorités et ONGs regionales et locales, media	

<p>5. Identification, developpement et application des procedures, techniques, methodes, etc. (p.ex. eco-labelling, media) appropriees pour l'information du public sur les options du developpement durable.</p>	<p>Gouvernements, autorités locales , societe civile, media</p>	<p>Gouvernements, autorités locales, societe civile , media</p>	
<p>6. Designation des points d'interet dans chaque administrations en vue de devenir des points de contact sur l'information du reseau mediterranneen ouvert a tous les acteurs de la societe civile. Soutien du reseau pour son bon fonctionnement</p>	<p>Gouvernements, autorités locales, societe civile</p>	<p>Gouvernements, autorités locales , societe civile</p>	<p>Gouvernements, autorités locales societe civile</p>

SENSIBILISATION	Acteurs		
	Court terme	Moyen terme	Long terme
1. Encourager et soutenir le role des ONGs regionales et nationales, ainsi que celui des autorités régionales et locales .	Societe civile, organisations intergouvernementales, nationales et regionales et gouvernements		
2. Effectuer des sondages d'opinion , des evaluations statistiques fiables, suivre les points de vue, perceptions, comportements et aspirations du public dans le domaine de l'environnement et du developpement durable (d'une maniere compatible avec ceux de l'Eurobarometre en Europe).	Media, ONGs, autorités locales (possibilite de collaborer avec l'Eurobarometre)		
3. Developper et appliquer les Strategies Nationales pour l'information et la sensibilisation, p.ex. Plans National d'Actions de Sensibilisation (PNAS) comme partie inherente des Plans de Viabilite nationaux, regionaux et locaux.	Gouvernements en consultation avec d'autres acteurs	Gouvernements en consultation avec d'autres acteurs	Gouvernements en consultation avec d'autres acteurs
4. Elaborer un manuel concernant l'organisation, au niveau local, de campagnes fructueuses sur les questions environnementales fondees sur des experiences sures .	ONGs	ONGs	

EDUCATION	Acteurs		
	Court terme	Moyen terme	Long terme
1. Renforcer le reseau des educateurs de l'environnement a l'aide d'un noyau dans chaque pays visant au renforcement des liens entre les enseignants, les educateurs administratifs et les ONGs, l'echange d'experiences pedagogiques, etc	MIO-ECSDE, autres ONGs et autorites competentes	MIO-ECSDE, autres ONGs et autorites competentes	
2. Promouvoir l'Education et la Sensibilisation du Public pour l'Environnement et la Viabilite dans le Bassin Meditteraneen et en particulier: a. Introduire la question de l'environnement et prevoir le temps opportun dans le cursur scolaire; b. Formation des enseignants; c. Organiser des seminaires ; d. Publier et diffuser une documentation pedagogique appropriee; e. Evaluer les produits et resultats;	Gouvernemnt et autres acteurs	Gouvernemnt et autres acteurs	Gouvernemnt et autres acteurs
3. Renforcer l'education a l'aide des medias et Internet en mettant en place des sites d'EE lies a d'autres sites .	Gouvernementss en consultation avec la societe civile	Gouvernementss en consultation avec la societe civile	

PARTICIPATION	Actors		
	Court terme	Moyen Terme	Long Terme
1. Promouvoir les Fora de dialogue et particulierement aux niveaux regional et local.	Gouvernement en consultation avec les autorités locales et la société civile	Gouvernement en consultation avec les autorités locales la société civile	
2. Diffuser l'information sur les outils de participation existants, les procedures, methodologies et techniques pour l'information , organiser des seminaires de formation relatifs regionaux et publier un manuel de «Bonnes pratiques de participation».	Tous		
3.			
4. Diffuser et appliquer les programmes de participation du public (aux niveaux mediterraneen, national, inter-regional, etc) sur la formulation polique, EIAs, suivre et soutenir les projets environnementaux et de developpement durable, financer des outil, etc., comme c'est deja le cas dans certains pays mediterraneens.	Divers niveaux administratifs	Divers niveaux administratifs	Divers niveaux administratifs
5. Identifier et/ou developper un certain nombre de projets pilote de participation par differents pays. Ces projets seront suivis, etudies, et supervisees sur la base d'indicateurs elabores afin de renforcer les strategies relatives .	Gouvernements en consultation avec les autorités locales et la société civile	Gouvernements en consultation avec les autorités locales et la société civile	
6. Mettre en place et/ou renforcer et soutenir l'Agenda local 21 ainsi que le processus de participation qui en emane.	Gouvernements en cooperation avec tous les acteurs concernes	Governments in cooperation with all relevant actors	
7. Introduire et/ou renforcer les projets, processus de paricipation et implication active des ONGs concernant des projets specifiques tels que la gestion des biotopes, les programmes de formation, le suivi, etc .	Tous	Tous	

LIBRE-ECHANGE ET ENVIRONNEMENT DANS LE CADRE DU PROCESSUS EURO-MEDITERRANNEEN

Proposition de Programme de Travail

La très grande complexité de la relation libre-échange et environnement a été soulignée lors de la 4^{ème} réunion de la Commission Méditerranéenne du Développement Durable (CMDD) (Monaco, 20-22 oct. 1998). Celle-ci a demandé au groupe chargé du thème de préparer un programme d'activité permettant de mieux identifier la nature :

- des impacts possibles (positifs ou négatifs) du libre-échange sur l'environnement en Méditerranée ;
- des politiques à mettre en œuvre pour que l'espace euro-méditerranéen puisse, dans ce domaine, se construire dans les meilleures conditions.

I. EXPOSE DES QUESTIONS ET PROGRAMME D'ACTIVITE

Conformément aux attentes exprimées par la CMDD à Monaco, le programme d'activité arrêté par le groupe de travail comprend 2 phases et plusieurs volets complémentaires les uns avec les autres.

Il vise notamment, dans sa phase 1(juin 1999-juin 2000), à tirer les leçons utiles de certaines expériences régionales et nationales et à approfondir l'analyse de quelques secteurs clefs pour la Méditerranée dans le contexte de l'interaction commerce-environnement. Ce programme, présenté ci-après, a été arrêté par le groupe chargé du thème lors de la réunion de Barcelone (4-5 juin 1999), à partir des travaux réalisés ces derniers mois par le Ministère de l'Environnement du Liban et par le Plan Bleu, centre support pour le thème.

La phase 2 (juillet 2000-juin 2001) s'attachera principalement à l'examen des aspects institutionnels et à la rédaction d'un ensemble de propositions.

1. La prise en compte de l'environnement et de la relation commerce-environnement dans les accords d'association entre l'Union européenne et les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée.

Le partenariat euro-méditerranéen, dont un des effets majeurs attendus est la création d'une zone de prospérité partagée, est le processus principal de structuration prévisible de la relation libre-échange/environnement pour la majorité des pays riverains de la Méditerranée.

Il concerne actuellement l'Union européenne et 12 pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée. Des accords d'association ont déjà été signés entre l'Union et 5 pays méditerranéens non membres. Ces accords, en parallèle avec les programmes nationaux et régionaux MEDA, conduisent à l'instauration progressive d'une zone de libre-échange euro-méditerranéenne (date objectif : 2010), mais peuvent aussi comprendre de nombreuses autres mesures, y compris pour la protection de l'environnement.

Quel est le niveau actuel de prise en compte des enjeux environnementaux dans ces accords et quels sont les impacts attendus de ces accords sur la relation commerce-environnement ? Une évaluation utilisant des indicateurs de performance environnementale, sous cet angle, des accords déjà passés permettra de dresser un premier bilan et de préparer des pistes de propositions. L'objectif visé est une meilleure intégration de la dimension environnementale dans les futurs accords ou lors des révisions des accords actuels. Ce volet a été retenu en phase 1 du programme d'activité.

2. Les leçons d'autres expériences regionales

- La participation au "Dialogue" de Genève

Plusieurs membres du groupe ont participé au Dialogue "Libre-échange et durabilité : les expériences régionales" organisé début février 1999 à Genève. La réunion restreinte d'experts qui a suivi s'est attachée à en tirer les premières leçons utiles pour la Méditerranée et à définir les grandes lignes du programme d'activité du groupe.

Le cas de l'accord nord-américain de libre-échange (ALENA), entré en vigueur le 1^{er} janvier 1994 a suscité un intérêt particulier auprès des méditerranéens présents. Il concerne en effet des pays à niveau de développement inégal (Mexique, Etats-Unis et Canada) et a fait l'objet d'un rapport officiel d'évaluation des impacts environnementaux. Ce rapport, réalisé par la Commission de Coopération environnementale (CCE) de l'ALENA, s'est focalisé sur trois secteurs d'activité (dont le maïs et l'électricité). Il vient d'être rendu public.

Les expériences présentées lors du Dialogue et le rapport d'évaluation des impacts de l'ALENA ont notamment montré que :

- les prévisions optimistes établies par les études avant la signature des accords peuvent être largement contredites par les évolutions constatées,
 - les impacts territoriaux, économiques, sociaux et environnementaux de l'instauration d'une zone de libre-échange entre pays de développement inégal peuvent être considérables,
 - la dimension environnementale est encore très peu prise en compte. Lorsqu'elle l'est, elle n'est pas intégrée aux stratégies économiques et commerciales, objets principaux de l'accord, mais est annexée ou juxtaposée,
 - la juxtaposition des dispositions commerciales et environnementales semble s'avérer peu pertinente du point de vue environnemental,
 - l'étendue des domaines couverts par l'accord de libre-échange, le rythme de transition, la nature et l'importance des politiques d'accompagnement sont des points majeurs de par leurs effets en terme de développement durable et d'environnement.
- Message de précaution

Ce constat, corroboré par l'avis de nombreux experts, conduit le groupe à adresser un message de précaution :

- l'instauration d'une zone de libre-échange entre pays à niveau de développement inégal peut conduire, si elle est trop généralisée, trop brutale ou mal accompagnée, à des effets imprévisibles susceptibles d'affecter gravement l'environnement, l'équilibre des balances commerciales et la société (risque de renforcement de la pauvreté). Il est donc nécessaire, à la lumière notamment des autres expériences régionales, de bien évaluer les différents impacts possibles et d'identifier les conditions de cheminement permettant des évolutions positives.
- La nécessité d'une approche systémique du développement durable

La question de la relation entre commerce et environnement ne peut donc être réduite à celle de l'étude de l'impact des normes environnementales sur le commerce ou à celle du niveau souhaitable de ces normes.

Une approche systémique du développement durable paraît incontournable pour aider les décideurs à rechercher les conditions d'une synergie positive entre commerce international, développement économique et protection de l'environnement. Ce type d'approche est, par nature, beaucoup plus complexe puisqu'il implique l'analyse de la dynamique des systèmes

productifs et de consommation locaux dans leur relation avec le commerce extérieur et, nécessairement, la question des moyens et procédés de production et de distribution, et celle des impacts, directs ou indirects sur l'environnement, des évolutions induites par l'ouverture commerciale. Il inclut aussi des considérations sociales comme l'emploi ou l'impact sur les territoires et doit s'attacher à la question de la capacité environnementale des pays riverains de la Méditerranée à faire face aux impacts possibles.

Cette approche, conforme au mandat général de la CMDD est importante en Méditerranée en raison de la forte pression déjà exercée par les activités économiques sur des ressources, des milieux naturels et des espaces limités et fragiles.

- Le programme d'activité sur les expériences régionales

Le programme d'activité retenu par le groupe à Barcelone, les 4 et 5 juin 1999, propose d'approfondir les enseignements à retirer pour la Méditerranée des expériences ALENA et Union européenne.

Pour l'ALENA, il conviendra de tirer les principaux enseignements des évolutions constatées, de comprendre par une approche "ex-post", sur la base de quelques secteurs significatifs, les raisons des erreurs d'appréciations des prévisions faites à priori et de mesurer la portée des décisions environnementales et sociales accompagnant l'accord de libre-échange.

Les leçons de l'intégration de certains pays dans l'Union européenne peuvent être également d'un grand intérêt pour les autres pays de la Méditerranée, compte tenu de la situation de ces pays avant leur intégration et des évolutions constatées depuis. L'approche rétrospective sur l'Espagne, la Grèce et le Portugal permettra d'aider à déceler les conditions d'un cheminement positif de la relation ouverture commerciale - développement-environnement. Le cas de la Pologne, candidat à l'intégration, est jugé aussi très intéressant pour la Méditerranée, compte tenu de la situation de ce pays et notamment du caractère de son agriculture (poids de la paysannerie), des évolutions constatées du fait de l'ouverture en cours, des mesures d'accompagnement de la transition et des réflexions suscitées par cet exemple.

3. Les analyses sectorielles à l'échelle régionale méditerranéenne

Suite aux réunions d'experts préalables, le groupe a décidé de se focaliser sur 3 secteurs clés de la relation libre-échange-environnement en Méditerranée. Il s'agit de l'agriculture, de l'industrie et des modes de consommation.

L'agriculture est actuellement exclue du projet de zone de libre-échange euro-méditerranéenne, mais des mesures produit par produit sont incluses dans les accords et la question de l'extension éventuelle du libre-échange à ce secteur fait objet de débats. A l'échelle mondiale, les prochaines négociations multilatérales qui vont s'ouvrir fin novembre 1999 à Seattle (le "millennium round") porteront en particulier sur le dossier agricole. Or, comme l'exemple de l'ALENA ou de la Pologne le montrent, cette question est une question clé de la relation libre-échange, environnement et développement durable.

Une mise en place brutale et complète en Méditerranée pourrait notamment condamner à la disparition des pans entiers des agricultures des pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée (PSEM), notamment dans la céréaliculture et l'élevage, avec des impacts territoriaux, environnementaux et sociaux majeurs.

Pour ces différentes raisons, les Etats méditerranéens doivent mieux appréhender les enjeux en cause et se préparer aux prochaines négociations régionales et multilatérales en y intégrant les critères sociaux, environnementaux, et de sécurité alimentaire.

L'industrie est un autre secteur clé, qui devra se "mettre à niveau" suite au démantèlement tarifaire dans les pays du Sud et de l'Est. Dans le cadre de la mise à niveau globale, la mise à niveau environnementale risque d'être ressentie comme une contrainte supplémentaire. Mais l'excellence environnementale est aussi un atout et un facteur de compétitivité à l'export. Quels seraient alors les mécanismes d'accompagnement pour éviter une "impasse environnementale" et promouvoir un scénario "win-win" ? Les études de cas nationales, effectuées à l'aide de modèle d'évaluation environnementale, permettront d'illustrer cette problématique mais une analyse régionale plus globale apparaît aussi nécessaire.

Dans le domaine des modes de consommation, et de leur corollaire, la distribution des produits, le libre-échange peut conduire à des dérèglements environnementaux majeurs, parfois irréversibles, qui affecteront les espaces et les ressources locales de manière négative. C'est notamment l'environnement urbain qui est en cause avec les impacts possibles de la libéralisation du commerce des biens et des services, notamment dans certains domaines (transport automobile, changement dans les emballages et les modes de distribution des produits). Ce point mérite d'être mieux évalué avec comme objectif l'identification des mesures qui seraient à promouvoir pour faire face aux effets néfastes possibles.

5. L'étude de cas du Liban et les études sectorielles nationales, la question des normes environnementales

a) L'étude de cas du Liban

Le Ministère de l'Environnement du Liban, gestionnaire de tâche du groupe, a participé directement à l'activité du groupe en finançant et réalisant, avec l'aide du programme Capacité 21 du PNUD, une étude de cas nationale sur deux secteurs industriels d'exportation: la production d'engrais phosphatés et une industrie agroalimentaire (industrie de la confiture). Ces deux secteurs ont un potentiel à l'export. Les impacts actuels sur l'environnement et leurs évolutions du fait du libre-échange ont été évalués avec les firmes concernées. L'étude a également permis de constater le manque d'information des entreprises (ignorance notamment des accords de libre-échange signés ou en cours de négociation et de leurs effets possibles), le manque de synergie entre les administrations chargées de l'environnement et du développement économique et l'insuffisance de stratégies environnementales pertinentes au niveau du gouvernement et des firmes pour réussir la liaison libre-échange-environnement et développement.

Elle a enfin permis de faire des recommandations pour renforcer cette gouvernance.

b) Mise en œuvre d'autres études

D'autres études du même type seront mises en œuvre dans le cadre du programme d'activité du groupe (phase 1). Une méthodologie tenant compte de l'expérience libanaise, très utile, sera définie dans ce but. Le budget réuni ne permettra pas cependant de réaliser toutes les études souhaitées par le groupe (textiles en Egypte, Tunisie et Turquie, fruits et légumes au Maroc et en Syrie, énergie en Algérie, un secteur industriel à définir en Bosnie Herzégovine, modes de consommation au Maroc, ...). Le groupe fait donc appel aux pays intéressés pour y contribuer le cas échéant.

c) La question des normes environnementales

Au sein de différentes institutions internationales (CIPR, OMS, etc..) des normes de protection de la santé et de l'environnement sont élaborées. Leurs interactions avec le commerce sont ensuite discutées au sein du Comité "Commerce-Environnement" de l'OMC. La phase 1 du programme proposé évaluera la teneur de ce processus et le rôle qu'y jouent les pays méditerranéens.

Ces approches concrètes ont le mérite de mobiliser à la fois les administrations et des industriels. L'expérience passée de l'intégration de l'Espagne, du Portugal et de la Grèce, montre le rôle majeur que peuvent et doivent jouer les Chambres de Commerce et d'Industrie dans ces périodes de transition : rôle d'information, de conseil et de formation, mais aussi rôle de "pont" entre industriels et administrations. Les effets à terme peuvent être très importants pour l'environnement. Celui-ci, souvent considéré à l'origine comme un facteur de "contraintes", peut être ensuite perçu comme un facteur de "compétitivité" majeur. Le groupe souhaite donc un forte implication de l'ASCAME et de ses partenaires.

5. La Phase 2 du programme d'activité

Les travaux de la phase 2 seront définis en fonctions des résultats de la phase 1.

L'objectif recherché est d'aboutir à des propositions de recommandations qui soient à la hauteur des enjeux mis en évidence.

D'ores et déjà, on peut considérer que la phase 2 devra, tout en complétant le cas échéant les analyses de la phase 1, se focaliser essentiellement sur les aspects institutionnels aux niveaux régional euro-méditerranéen et national.

II. CALENDRIER ET SYNERGIE AVEC D'AUTRES PROGRAMMES D'ETUDES

1. Synergie avec d'autres programmes d'études

La Commission européenne envisage d'initier un programme d'études complémentaire à celui de la CMDD. Les discussions du groupe à Barcelone ont permis de dégager plusieurs thèmes qui mériteraient approfondissement, notamment : les connaissances sur les politiques environnementales actuelles des 12 pays tiers méditerranéens (PTM) (notamment sur ce qui a trait au libre-échange), les investissements concernant l'environnement, les impacts possibles des divers protocoles et directives et normes européennes en cours et à venir, les secteurs de production qui seront les plus affectés par le libre-échange quand les accords entreront en vigueur, l'évolution des directives environnementales des PTM du fait de l'établissement de la zone de libre-échange, les catégories de données disponibles et souhaitables, les mécanismes de consultation entre entreprises et administrations et les capacités de gouvernance environnementale sur ces questions dans les pays.

Le groupe a souligné la nécessité d'une synergie entre le programme d'activité de la CMDD, celui de la Commission européenne et celui du METAP. Une réunion en fin de phase 1 (vers février 2000) pour rendre compte des premiers résultats de l'étude de la Commission européenne et des travaux de la CMDD, serait particulièrement utile.

2. Calendrier

- Phase préalable : 1998 - juin 1999 : premier recueil de données, identification des grands enjeux, premier examen d'expériences régionales, recherche de financements complémentaires, réalisation d'une étude de cas au Liban et définition d'une méthodologie, définition du programme d'activité du groupe.
- Phase 1 : juin 1999 - juin 2000 :
 - réalisation des analyses régionales et sectorielles, études nationales et examen des accords d'association, première synthèse (juin 1999-février 2000),
 - réunion d'experts pour examiner le résultat des différents travaux et préparer la phase 2 (février 2000),
 - présentation des premiers résultats et pistes de propositions à la CMDD (juin 2000).

- Phase 2 : juin 2000 - juin 2001 :
 - analyses complémentaires thématiques, analyses institutionnelles, réflexions sur les propositions possibles (juin 2000-février 2001),
 - organisation d'un atelier méditerranéen sur le libre-échange, l'environnement et le développement durable, élaboration d'une synthèse et de pistes de propositions (mars 2001),
 - adoption du constat, des objectifs et des propositions à transmettre aux Parties contractantes par la 7^{ème} CMDD (juin 2001).

INDUSTRIE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Proposition de Programme de Travail

I. CONTEXTE

1. Depuis la quatrième réunion de la Commission méditerranéenne du développement durable qui s'est tenue à Monaco en octobre dernier, le groupe thématique, sous la coordination de l'Algérie, de la Fédération des Industrie Diverses (FID, Maroc) et de l'Italie, et avec un appui important du programme MED POL et du CAR/PP, a centré ses travaux sur l'élaboration d'un plan de travail, se conformant en cela aux initiatives concrètes du groupe lui-même et aux suggestions d'experts.

Selon l'objectif général qu'il s'était assigné, le groupe devait analyser les implications de l'entrée en vigueur du "Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution provenant de sources et activités situées à terre" ainsi que de la mise en oeuvre du Programme d'actions stratégiques, et ce dans le contexte du développement durable. À cette fin, le groupe s'est attaché à cerner, d'une part, des actions pragmatiques visant à réduire les charges polluantes et, d'autre part, des moyens permettant d'inciter les gouvernements et les autorités locales à lancer des politiques susceptibles de stimuler les entreprises privées nationales et la compétitivité de l'ensemble du secteur économique.

Le groupe était conscient que cet objectif pourrait être atteint en améliorant les infrastructures et les institutions éducatives, financières et juridiques, en favorisant les exportations et la libéralisation des marchés, en développant le partenariat, mais aussi en instaurant un système de gestion de l'environnement, en levant les obstacles aux transferts de technologies et de connaissances.

Un deuxième objectif, non moins important, consistait à trouver, pour les petites et moyennes entreprises, des motivations solides qui les pousseraient à investir dans la transformation et la réorganisation de la gestion de leur production en vue de s'attaquer aux apports polluants en mer Méditerranée sans nuire pour autant à la productivité et à l'emploi.

Le groupe est également convenu de la nécessité d'analyser la situation et les tendances correspondantes du secteur industriel dans divers pays en termes d'évolution, d'échanges commerciaux, d'emploi, de respect et application effective de la législation, mais aussi de mise en oeuvre d'accords volontaires.

Pour atteindre ces objectifs, le groupe a eu recours aux compétences techniques du MED POL, du CAR/PP, de P&C/PNUE et de ICS/ONUDI afin de conférer un contenu plus concret à l'ensemble de l'activité.

Le groupe a relevé la grande importance des points suivants:

a) sensibilisation de l'industrie par:

- l'instauration d'un dialogue avec de grandes associations industrielles en divers pays;
- l'établissement d'une évaluation régionale récapitulant les connaissances disponibles sur la pollution industrielle;

b) échange d'informations par:

- un système d'information régional Internet comportant des contacts et des sources d'information déterminants pour la prévention de la pollution industrielle, l'éco-efficacité et les économies d'énergie;
- la confrontation d'études de cas de production moins polluante et de bonne pratique environnementale afin de partager des enseignements au niveau régional;

c) renforcement des capacités d'"acteurs en vue d'une amélioration" par:

- des ateliers de formation à l'intention d'organisations gérant de vastes zones industrielles;
- des séminaires à l'intention des professeurs de l'enseignement technique supérieur d'universités pilotes;
- des séminaires et des ateliers pour former des formateurs;
- des tables rondes.

Les points ci-dessus ont été présentés à la dernière réunion de la CMDD. Le groupe thématique a également estimé:

- que ses travaux devraient faire l'objet d'une planification à long terme et que des recommandations et propositions devraient être élaborées à temps pour la Douzième réunion des Parties contractantes de 2001;
- que les aspects suivants demandaient à être mieux explorés:
 - stratégies des multinationales;
 - processus de modernisation des entreprises;
 - financement du renforcement des capacités;
 - systèmes d'autorisation.

Le rapport de la réunion de Masa Carrara (16-17 mai 1999) sera probablement disponible à l'occasion de la prochaine CMDD à Rome.

II. PLAN DE TRAVAIL

2. Les points précités, mis en relief à la quatrième réunion de la CMDD, vont être analysés ci-dessous plus en détail en vue de déterminer qui peut se charger de leur exécution et de vérifier leur faisabilité dans le court et le moyen terme.

2.1. Échange d'informations

2.1.1 Établissement d'une évaluation régionale concernant la situation et les tendances du secteur industriel dans les différents pays en termes de typologie et d'importance de l'impact sur l'environnement, d'évolution, de modernisation, d'échanges, d'emploi, etc. L'évaluation sera établie sur la base d'un questionnaire agréé.

Directeur du projet: *CAR/PP*

Partenaires du projet: *Gestionnaires de tâches, experts désignés par les pays*

Résultats escomptés: *finalisation du questionnaire sur les conseils d'experts coopérant avec le CAR/PP, élaboration des données recueillies*

Délaï retenu: *finalisation du questionnaire: juillet 1999; distribution du questionnaire: septembre 1999; retour des données: décembre 1999*

2.1.2 Mise en place d'un système d'information régional Internet comportant des contacts et des sources d'information déterminants pour la prévention de la pollution industrielle, l'éco-efficacité et les économies d'énergie, les indicateurs de

développement durable, mais aussi certaines questions précises sur les possibilités existant en matière de formation, d'incitations, de concours financier et d'accès aux technologies disponibles. Le système devrait aussi permettre de confronter des études de cas de production moins polluante et de bonne pratique environnementale et être facilement relié à d'autres systèmes internationaux, comme le PNUE, l'ONUDI et l'EU, afin de créer un réseau auquel pourraient recourir des experts et acteurs régionaux pour faciliter leur recherche d'informations.

Directeur du projet: *ICS/ONUDI*

Partenaires du projet: *Gestionnaires de tâches, C&P/PNUE, CAR/PP, points focaux nationaux PP, MIO-ECSDE*

Résultats escomptés: *système d'information régional Internet relié à d'autres systèmes internationaux*

Délai retenu: *avant-projet de système d'information: septembre 1999; entrée de données: septembre 2000*

2.2 Sensibilisation de l'industrie

- 2.2.1 Instauration d'un dialogue avec de grandes associations industrielles appartenant à divers pays dans le but d'examiner le rôle qu'elles pourraient jouer pour inciter les entreprises industrielles à adopter des approches de prévention et d'éco-efficacité et pour diffuser des informations environnementales à leurs membres dans la perspective de la mise en oeuvre du Protocole "tellurique" et du PAS. Ce dialogue devrait, dans un premier temps, s'amorcer dans le cadre des instances et réunions existantes, puis se développer d'un pays à l'autre et au niveau régional en fonction des besoins, et il devrait privilégier l'adoption du principe de précaution et la conclusion d'accords volontaires, y compris le système de gestion de l'environnement (EMS).

Directeur du projet: *MED POL*

Partenaires du projet: *Chambres de commerce et d'industrie du Dodécannèse, organisations et institutions nationales*

Résultats escomptés: *1) Inventaire des travaux existants; 2) établissement d'un programme de travaux futurs, notamment en recensant les associations qu'il importe d'associer activement*

Délai retenu: *octobre 1999*

- 2.2.2 Sur la base du PAS, élaboration d'un document d'évaluation régionale récapitulant les connaissances disponibles sur la pollution industrielle en rapport avec l'importance respective des sources terrestres et de la pollution directe

Directeur du projet: *MED POL;*

Résultat escompté: *évaluation régionale classée par catégorie d'activités*

Délai retenu: *décembre 1999*

- Inventaire qualitatif et quantitatif des substances toxiques, persistantes et susceptibles de bio-accumulation (TPB) qui ont les incidences les plus néfastes sur le milieu marin de la Méditerranée

Directeur du projet: *MED POL*

Résultat escompté: *évaluation régionale*

Délai retenu: *décembre 1999*

- Stratégies d'assainissement des zones industrielles polluées et lignes directrices pour la réhabilitation des zones industrielles abandonnées

Directeur du projet: *CAR/PP*

Partenaires du projet: *P&C/PNUE, CEFIC/EUROCHLOR*

Résultats escomptés: *Publication de lignes directrices, confrontation d'études de cas nationales pertinentes;*

Délai retenu: *décembre 1999*

- Importance des PME par rapport aux grandes sociétés
Directeur du projet: *MED POL*
Partenaires du projet: *ICS/ONUDI*
Résultat escompté: *Examen des relations mutuelles existant entre les PME et les grandes sociétés en matière de production, compte tenu des aspects économiques, sociaux et environnementaux sur la production*
Délai retenu: *décembre 1999*

2.2.3 Promotion par les organisations régionales et nationales de la **Déclaration internationale sur la production plus propre** (annexe 5), y compris le parrainage de cérémonies de signature, et après application de la Déclaration par les principaux signataires

Directeur du projet: *MED POL, P&C/PNUE*
Partenaires du projet: *CAR/PP, CEFIC/EUROCHLOR, points focaux nationaux PP*
Résultat escompté: *séance spéciale à la quatrième réunion de la CMDD et/ou à la Douzième réunion ordinaire des Parties contractantes*
Délai retenu: *juillet 1999 et octobre 1999*

2.3. Renforcement des capacités des "acteurs en vue d'une amélioration"

2.3.1 Atelier de formation à l'intention d'organisations/ associations gérant de vastes zones industrielles afin de centrer sur le rôle qu'elles doivent jouer pour promouvoir la mise en oeuvre de la gestion de l'environnement et de systèmes d'appui à la décision à leur niveau local

Directeur du projet: *ICS/ONUDI*
Partenaires du projet: *P&C/PNUE, CAR/PAP, CEFIC/EUROCHLOR*
Résultat escompté: *projet inclus dans les activités ICS/ONUDI*
Délai retenu: *septembre 1999*

2.3.2 Séminaire à l'intention des professeurs de l'enseignement technique supérieur d'universités pilotes en vue de les inciter à intégrer le développement durable, l'éco-efficacité et la production plus propre dans la formation de leurs étudiants

Directeur du projet: *ICS/ONUDI*
Partenaires du projet: *P&C/PNUE, MIO/ECSDE*
Résultat escompté: *avant-projet inclus dans les activités ICS/ONUDI*
Délai retenu: *septembre 1999*

2.3.3 Organisation au niveau national, par le biais de partenaires locaux, de séminaires et ateliers visant à former des formateurs sur:

- les systèmes d'éco-efficacité et de gestion de l'environnement
Directeur du projet: *ICS/ONU*
Partenaires du projet: *Gestionnaires de tâches*
Résultat escompté: *projet de lignes directrices*
Délai retenu: *septembre 1999*
- les systèmes d'appui à la décision en vue d'un développement industriel durable en relation avec l'implantation et la gestion de vastes zones industrielles
Directeur du projet: *ICS/ONUDI*
Partenaires du projet: *P&C/PNUE*
Résultat escompté: *projet inclus dans les activités ICS/ONUDI*
Délai retenu: *septembre 1999*

- les moyens d'instaurer une combinaison d'initiatives réglementaires et d'accords volontaires concernant l'industrie:
Directeur du projet: *Italie (gestionnaire de tâches)*
Partenaires du projet: *FID, P&C/PNUE, CEFIC/EUROCHLOR*
Résultat escompté: *lignes directrices*
Délai retenu: *septembre 1999*
- le concept et l'approche de consommation durable
Directeur du projet: *MED POL*
Partenaires du projet: *P&C/PNUE*
Résultat escompté: *lignes directrices*
Délai retenu: *septembre 1999*

Les directeurs de projet présenteront aux gestionnaires de tâches, dans les délais proposés, tous les documents et projets ci-dessus consacrés à des questions spécifiques. Puis ces documents et projets seront adressés aux membres du groupe thématique pour approbation finale. La plupart des projets ci-dessus seront intégrés dans un système de concertation par accès aux pages web, déjà exposé au point 2.1.2 ci-dessus du plan de travail.

GESTION URBAINE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Proposition de programme de travail :

1 Introduction

Le Groupe de travail sur la gestion urbaine et le développement durable a été établi, avec son mandat actuel, à l'occasion de la Réunion de la Commission méditerranéenne du développement durable tenue à Monaco du 20 au 22 octobre 1998. Les gestionnaires de tâche de ce Groupe de travail sont l'Égypte, le réseau MEDCITES et la Turquie, tandis que ses membres sont FEI, MIO-ECSDE, l'Espagne, le Maroc, la France, Malte, la Bosnie-Herzégovine, l'Algérie, CEDARE, l'Union européenne, la Slovénie, Chypre et RME. Le Groupe jouit de l'appui des Centres d'activités régionales pour le Programme d'actions prioritaires et le Plan bleu. La réunion précitée a également décidé que ce Groupe de travail serait centré sur les problèmes de développement urbain et de gestion durable, et que les questions relatives au développement rural (comme il avait été décidé lors d'une réunion précédente) seraient abordées plus tard.

2 Contexte

Au cours des dernières décennies, la croissance des agglomérations urbaines et le taux d'urbanisation dans la région méditerranéenne sont considérablement supérieurs au taux de croissance démographique, ce qui a pour conséquence le développement d'un nombre important de grandes agglomérations urbaines dans toute la région (en 1995, plus de 30 % de la population totale vivait dans des villes ayant plus d'un million d'habitants). Cet indicateur ne serait pas tellement négatif si la plupart de ces villes n'était pas située dans les parties sous-développées de la région où la croissance économique ne peut supporter de manière appropriée une croissance urbaine aussi forte et expansive. Les conséquences en sont une détérioration rapide des systèmes de ressources naturelles aussi bien urbains que périurbains et ruraux, une consommation non rationnelle de l'espace pour l'expansion urbaine, et une fourniture inadéquate des services environnementaux dans les villes, ce qui à son tour aggrave la qualité de la vie de la population urbaine.

Par ailleurs, on constate très souvent que dans les villes il n'y a pas de cadre institutionnel approprié pour la gestion urbaine, que les systèmes de planification ne sont pas basés sur le consensus et la collaboration, que les principaux détenteurs d'enjeux assurant une planification et une gestion urbaine efficaces ne sont pas toujours impliqués, et que le montage financier pour l'exécution des tâches de gestion urbaine n'est pas adéquat.

D'autre part, on trouve dans la région méditerranéenne des exemples de gestion urbaine réussie. Ces expériences peuvent être échangées et utilisées pour améliorer les agglomérations urbaines méditerranéennes qui ont été moins privilégiées. Ce qui manque ce sont un forum et un mécanisme efficaces, susceptibles de faciliter ces échanges d'expériences et de promouvoir et catalyser des interventions directes dans les zones les plus menacées.

3 Rapport d'activités

Dans la période qui a suivi la réunion de Monaco, le Groupe de travail a réalisé une série d'activités qui ont été centrées sur l'identification des questions à traiter et la définition des tâches et des méthodes de travail. Plusieurs réunions d'experts ont été organisées, à savoir:

- une réunion d'experts à l'occasion de la Conférence euro-méditerranéenne sur les villes durables à Séville (le 22 janvier 1999),
- une réunion d'experts à Split (les 26 et 27 avril 1999), et
- une réunion entre PB, PAP et MEDCITES à Sophia Antipolis (le 4 juin 1999).

3.1 Réunion initiale à Séville

A cette réunion ont assisté des représentants de l'Unité MED, du PAP, du PB et du réseau MEDCITES. Après avoir énoncé les principaux thèmes à aborder par le Groupe de travail, les participants ont constaté que, bien qu'il doive se concentrer sur certaines questions prioritaires en matière de gestion urbaine et de développement durable, le Groupe ne perdrait pas de vue les aspects globaux du développement durable des villes. Dans ce contexte, les participants ont conclu que les axes prioritaires du Groupe de travail seraient:

- le contrôle du développement urbain, particulièrement dans les villes connaissant une croissance rapide, qui tiendra compte des politiques de développement foncier;
- l'étude des problèmes relevant du domaine du développement durable des villes (habitation, eau, déchets, transports), y compris l'évaluation de la situation existante (effets sur l'environnement et la santé publique), l'évaluation des coûts et la mobilisation des ressources adéquates (coût des services, taxes, éco-taxation, etc.), et
- l'établissement d'une coopération intra-méditerranéenne et euro-méditerranéenne, et le développement d'outils pour faciliter cette coopération (formation, exemples réussis, indicateurs, échange de technologies urbaines, etc.).

Les participants ont également proposé qu'une réunion plus importante soit organisée à Split, en avril 1999, pour rassembler les membres de la CMDD et, si possible, les maires de certaines des grandes villes méditerranéennes, les représentants des plus importantes ONG et des autres institutions, et un certain nombre d'experts renommés en matière de gestion et de développement urbain.

3.2 La première réunion d'experts à Split

L'objectif de cette réunion a été de définir les principaux thèmes qui seraient proposés à la CMDD pour une analyse "approfondie" et pour lesquels des propositions d'actions précises seraient faites. Le programme de cette réunion comprenait les points suivants:

- le tour de table initial dans le but d'identifier les principales questions relatives à la gestion urbaine dans la région méditerranéenne (expériences des autres groupes de travail de la CMDD, tendances générales du développement urbain en Méditerranée, résumé de l'Habitat II),
- l'examen détaillé des questions de gestion durable des villes (audits urbains, expériences des villes représentées à la réunion, expériences nationales),
- la coopération intra-méditerranéenne et euro-méditerranéenne (MEDCITES),
- les indicateurs urbains (activité du Plan bleu, télédétection, Respect),
- l'élaboration d'un projet de plan de travail et d'échéancier, et
- les conclusions et recommandations.

Une série de documents a été préparé avant la réunion, à savoir:

- Sustainable Development of the Cities in the Mediterranean – Habitat II,
- Cost Recovery, Public/Private Partnership and Financing of Municipal Actions,
- Analysis of Ten MEDCITIES' Towns Environment Audits and Strategies,
- Urban Development and Sustainable Management for the Mediterranean Towns (Turkey),
- Urban Development and Sustainable Management for the Mediterranean Towns (Greece),
- Support to Management of Urban Development in the Mediterranean – Note by ERS/RAC,
- Management of Urban Development – City of Dubrovnik.

A la suite d'une analyse spécifique des audits d'environnement dans les villes méditerranéennes (faite par MEDCITES), les participants ont conclu que deux questions importantes doivent être analysées et résolues en vue d'un développement urbain durable: la

forte croissance urbaine, et le développement économique et institutionnel inadéquat. Ils en ont également identifié les contraintes, qui peuvent être groupées comme suit. démographiques, socio-économiques, environnementales, habitation, planification, et institutionnelles. Les participants ont également proposé qu'un réseau d'acteurs locaux méditerranéens dans le domaine du développement urbain durable soit établi pour accomplir les tâches suivantes: créer un fonds d'action pour la Méditerranée, développer un programme de formation au développement urbain durable, organiser un système d'observation urbaine, identifier et promouvoir les échanges de bons exemples de gestion urbaine, fournir l'assistance dans la recherche des ressources financières indispensables à la gestion urbaine, et faciliter les échanges d'informations. Toutes ces idées et propositions seront prises en compte dans le travail futur du Groupe de travail. Aux participants ont également été présentés les expériences et les problèmes des villes de Sarajevo, Rome, Marrakech et Dubrovnik.

Les participants ont discuté la faisabilité des actions futures qui seront soumises à la CMDD pour approbation. Ils ont conclu ce qui suit:

- La discussion a abouti à l'identification des principales questions dans le domaine de la gestion durable et du développement urbain, qui peuvent être considérées comme prioritaires et proposées d'être abordées par le Groupe de travail dans la période 2000-2001.
- Un questionnaire sera préparé et envoyé aux administrations urbaines nationales et locales.
- La sélection des villes auxquelles le questionnaire précité sera envoyé sera faite sur la base de critères tels que la taille, le niveau de problèmes environnementaux, le taux de croissance économique, le niveau de durabilité, l'état des systèmes institutionnels, le développement confronté aux risques naturels, etc.
- La méthode de travail se conformera à celles appliquées au sein des tâches précédentes des autres groupes de travail, ce qui signifie qu'un certain nombre de réunions d'experts et d'ateliers régionaux précédera la formulation de propositions à soumettre à la CMDD pour approbation et aux Parties contractantes à la Convention de Barcelone pour adoption.
- Une réunion restreinte sera organisée dans le proche avenir pour esquisser une proposition à soumettre à la CMDD.

Le rapport de cette réunion sera probablement disponible à l'occasion de la prochaine CMDD à Rome.

3.3 La réunion de consolidation à Sophia Antipolis

Les experts du PB, du PAP et du réseau MEDCITES ont convenu que les propositions suivantes seraient faites à la CMDD:

- La création d'un Comité d'orientation du Groupe de travail, qui serait composé d'experts renommés en matière de gestion urbaine durable suggérés par les gestionnaires de tâche (Turquie, Égypte et MEDCITES), des représentants des Centres d'appui du PAM (PAP et PB) et de 2 à 3 experts renommés représentant les autres membres de la CMDD. Cet organisme pourra efficacement guider le travail du Groupe et réduire les frais de manière significative.
- Proposer le budget du Groupe de travail pour la période biennale 2000-2001.
- Pointer les résultats du travail vers les importantes réunions de la CMDD et des Parties contractantes pour mettre en évidence les activités du Groupe.

Les experts ont proposé l'échéancier, le plan de travail et le budget synthétisés dans le tableau ci-joint.

PLAN DE TRAVAIL, ECHEANCIER ET BUDGET DU GROUPE DE TRAVAIL DE LA CMDD SUR LA GESTION URBAINE ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE

DATE	ACTIVITE	PARTICIPANTS	PRODUITS	COUT (US\$)
Juillet 1999	Réunion de la CMDD à Rome	Membres de la CMDD	Adoption du plan de travail et de l'échéancier proposés	
Octobre 1999	Réunion des Parties contractantes à la Convention de Barcelone à Malte	Parties contractantes à la Convention de Barcelone	Adoption du plan de travail et de l'échéancier proposés	
Novembre 1999	Réunion du Comité d'orientation	Gestionnaires de tâche, Centres d'appui, 2 à 3 experts	Termes de référence concernant la rédaction des rapports nationaux sur les politiques de développement urbain et le questionnaire sur la gestion urbaine à l'échelle locale, choix d'experts, indicateurs, bibliographie	7,000
Decembre 1999	Diffusion des questionnaires et des termes de référence concernant les rapports nationaux	Experts nationaux et locaux choisis	Contrats avec les experts nationaux et locaux	15,000
Avril 2000	Rédaction finale des rapports nationaux et des questionnaires	Experts nationaux et locaux choisis	Version finale des rapports nationaux et des questionnaires	
Mai 2000	Analyse des questionnaires et des rapports nationaux	2 experts régionaux	Etudes synthétisant les résultats des rapports nationaux et des questionnaires	5,000
Mai 2000	Réunion du Comité d'orientation	Gestionnaires de tâche, Centres d'appui, 2 à 3 experts	Rapport provisoire du Groupe de travail, scénario de l'atelier, sélection des "études de cas", choix d'experts	7,000
Juin 2000	Sixième réunion de la CMDD	Membres de la CMDD	Adoption du Rapport provisoire du Groupe de travail	
Octobre 2000	Rédaction finale des études de cas	Experts locaux/nationaux	Etudes de cas terminées	5,000
Décembre 2000	Atelier régional sur le développement durable et la gestion urbaine	Membres de la CMDD, experts locaux et nationaux, PAM, METAP, CEDARE et autres organisation et institutions concernées	Approbation des études basées sur les rapports nationaux et les questionnaires, indicateurs du développement urbain durable en Méditerranée, études de cas, projet de propositions	60,000
Février 2001	Réunion du Comité d'orientation	Gestionnaires de tâche, Centres d'appui, 2 à 3 experts	Projet de propositions concernant les recommandations	7,000
Juin 2001	Septième réunion de la CMDD (à confirmer)	Membres de la CMDD	Adoption des propositions concernant les recommandations	
Octobre 2001	Réunion des Parties contractantes à la Convention de Barcelone	Parties contractantes à la Convention de Barcelone	Adoption des recommandations	